

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878. Date de révision : 22/12/2022
Remplace la version du 14/09/2020. Version : 2.0.

Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : mélange
Nom du produit : Speedline Filler 45 HR
Type de produit : faible

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'utilisation principale : usage professionnel, usage grand public.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

SIG Benelux
Industrieweg 17, 5145 PD Waalwijk, Pays-Bas
(0031) 88 6069 600 | info@sigcs.nl | www.sigbenelux.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Belgique

Organisation : Centre Anti-Poisons
Hôpital Militaire Reine Astrid
Adresse : Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles/Brussels
Numéro d'urgence : +32 70 245 245

Commentaire

Toutes questions urgentes sur les intoxications : +32 70 245 245 (gratuit, 24h/7j), ou si injoignable tél. +32 22 649 630 (tarif normal).

France

Organisme/Société : Orfila
Numéro d'urgence : +33 1 45 42 59 59

Commentaire

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : non classé.
- Effets physicochimiques, sanitaires et environnementaux néfastes : aucune information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Étiquetage non applicable.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT ou vPvB évaluées à $\geq 0,1\%$ conformément à l'annexe XIII de REACH. Le mélange ne contient pas de substances répertoriées conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien, ou identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon les critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement délégué (UE) 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à $0,1\%$.

Rubrique 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

- Nom : Sulfate de calcium. Substance avec limite(s) d'exposition professionnelle nationale(s).
- Identificateur du produit : N° CAS : 7778-18-9
- Pourcentage : $\geq 90\%$
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Non classé.

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Mesures générales de premiers secours : ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Premiers secours après inhalation : laisser respirer l'air frais. Laisser la victime se reposer.
- Premiers secours après contact cutané : retirer les vêtements contaminés, laver la peau exposée à l'eau et au savon doux, puis rincer à l'eau tiède.
- Premiers secours après contact oculaire : rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.
- Premiers secours après ingestion : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions d'utilisation prévues.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

- **Conseils de lutte contre l'incendie** : refroidir les récipients exposés par pulvérisation d'eau ou brouillard d'eau. Faire preuve d'une extrême prudence lors de la lutte contre un incendie chimique. Empêcher l'eau d'extinction de pénétrer dans l'environnement.
- **Protection pendant la lutte contre l'incendie** : ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel non affecté aux urgences

- **Procédures d'urgence** : évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

- **Équipement de protection** : équiper le personnel de nettoyage d'une protection appropriée.
- **Procédures d'urgence** : ventiler la zone.

6.2 Précautions environnementales

- Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les eaux publiques.
- Avertir les autorités compétentes en cas de déversement dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- **Méthodes de nettoyage** : balayer au sol et pelleter dans des conteneurs appropriés. Réduire au minimum la formation de poussière. Stocker séparément des autres matériaux.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Voir la Rubrique 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

Rubrique 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : se laver les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2 Conditions de stockage sans danger, y compris les incompatibilités

- **Conditions de stockage** : conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de : garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- **Matières incompatibles** : bases fortes, acides forts.
- **Matières incompatibles** : sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.2 Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.3 Polluants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.4 DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.5 Gestion graduée des risques

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

- **Équipement de protection individuelle** : éviter toute exposition inutile.

Symboles des équipements de protection individuelle :

- **Protection des yeux** :



Lunettes de protection chimique ou lunettes de sécurité.

- **Protection des mains** :



Porter des gants de protection.

- **Protection respiratoire** :



porter un masque approprié.

- **Risques thermiques** : aucune information supplémentaire disponible.

8.2.3. Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Informations complémentaires : ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- **État physique** : solide.
- **Couleur** : blanc.
- **Aspect** : poudre.
- **Odeur** : négligeable.
- **Seuil olfactif** : non disponible.
- **Point de fusion** : non disponible.
- **Point de congélation** : non disponible.
- **Point d'ébullition** : non disponible.
- **Inflammabilité** : ininflammable.
- **Limites d'explosivité** : non applicable.
- **Limite inférieure d'explosivité** : non applicable.
- **Limite supérieure d'explosivité** : non applicable.
- **Point d'éclair** : non applicable.
- **Température d'auto-inflammation** : non applicable.
- **Température de décomposition** : non disponible.
- **pH** : 7,5
- **Ph de la solution** : non disponible.
- **Viscosité cinématique** : non applicable.
- **Solubilité** : non disponible.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K_{ow})** : non disponible.
- **Pression de vapeur** : non disponible.
- **Pression de vapeur à 50 °C** : non disponible.
- **Densité** : non disponible.
- **Densité relative** : 0,74
- **Densité relative de vapeur à 20 °C** : non applicable.
- **Granulométrie** : non disponible.
- **Distribution granulométrique** : non disponible.

- **Format des particules** : non disponible.
- **Rapport d'aspect des particules** : non disponible.
- **État d'agrégation des particules** : non disponible.
- **État d'agglomération des particules** : non disponible.
- **Surface spécifique des particules** : non disponible.
- **Format de poussière** : non disponible.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

9.2.2 Autres propriétés de sécurité

Teneur en COV : < 1 g/l.

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible.

10.2 Stabilité chimique

Non établie.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminée.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeur, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Rubrique 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- **Toxicité aiguë (orale)** : non classé.
- **Toxicité aiguë (cutanée)** : non classé.
- **Toxicité aiguë (inhalation)** : non classé.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : non classé. Ph : 7,5.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : non classé.
Ph : 7,5.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire/cutanée** : non classé.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : non classé.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : non classé.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : non classé.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** : non classé.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** : non classé.
Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** : non classé.

Informations complémentaires : compte tenu des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information complémentaire disponible.

11.2.2 Autres informations

Effets et symptômes nocifs potentiels pour la santé humaine : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rubrique 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- **Dangereux pour le milieu aquatique, (aigu) à court terme** : non classé.
- **Dangereux pour le milieu aquatique, (chronique) à long terme** : non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Speedline Filler 45 HR	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Speedline Filler 45 HR	
Bioaccumulation	Non établie.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information supplémentaire disponible.

12.7 Autres effets nocifs

Informations supplémentaires : éviter le rejet dans l'environnement.

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Élimination recommandée du produit/emballage** : éliminer en toute sécurité conformément à la réglementation locale/nationale.
- **Écologie - déchets** : éviter le rejet dans l'environnement.
- **Code EURAL** : 08 02 01 - déchet de poudre de revêtement.

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux normes ADR/IMDG/IATA/ADN/RID.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Sans objet.

14.2 Désignation officielle de transport selon le Règlement type de l'ONU

Sans objet.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet.

Aucune information supplémentaire disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport routier : sans objet.
- Transport maritime : sans objet.
- Transport aérien : sans objet.
- Transport fluvial : sans objet.
- Transport ferroviaire : sans objet.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet.

Rubrique 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

- Ne contient pas de substances soumises à des restrictions en vertu de l'annexe XVII du règlement REACH.
- Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates REACH.
- Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV du règlement REACH.
- Ne contient pas de substances couvertes par le règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. Ne contient aucune substance couverte par le règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif aux polluants organiques persistants.
- Ne contient aucune substance couverte par le règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ne contient aucune substance visée par le règlement (UE) n° 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.
- Teneur en COV : < 1 g/l.
- Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs pharmaceutiques (Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs pharmaceutiques).

15.1.2 Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Rubrique 16 : Autres informations

- Sources des données : Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
- Autres informations : aucune.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document sont destinées à informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif uniquement et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage (direct ou indirect) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les tests nécessaires pour s'assurer que le produit est adapté à la méthode d'application. Nous n'avons aucune influence sur la méthode d'application du produit ni sur les conditions de stockage et de transport. Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs (de composition) et omissions. Ce document remplace les versions précédentes.

Rechercher la page du produit



info@speedline.be
www.speedline.be